





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL **MUNICIPAL DE GARNERANS N°27** Séance du 08 Juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

#### Présents:

1 3

1 

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

#### Absents excusés :

■ Pierre BAILLY-BECHET, pouvoir donné à M. Roger RIBOLLET

- Sophie GUINET, pouvoir donné à Karine MOMMESSIN
- Karine POTHIER, Evelyne MONFRAY.

### **Absents:**

Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de la convocation : 1<sup>er</sup> Juillet 2022 Présents et représentés : 13 Date d'affichage: 1er Juillet 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommé secrétaire de séance.

### N°27: Modification tarif cantine scolaire

M. le Maire rappelle la délibération n° 29 du 30 juillet 2020 relative au tarifs de la garderie cantine.

Il indique qu'il convient de délibérer afin de modifier éventuellement le tarif de la cantine pour potentiellement ajouter une part de bio.

M. le Maire rappelle les tarifs et la réglementation de la cantine scolaire.

## Tarifs actuels:

- Prix du repas enfant : 4.30€
- Prix du repas adulte : 5,00€
- Panier (repas apporté par la famille) : 2,50€

En cas d'absence d'un enfant inscrit le repas peut être facturé.

Un enfant non inscrit au préalable pourra être accepté exceptionnellement et le repas est facturé 6.20€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

#### ■ > DECIDE à l'unanimité le maintien des tarifs, soit :

- D'appliquer, à compter du 1er septembre 2022, les tarifs de la cantine scolaire suivant
  - Prix du repas enfant : 4,30€
  - Prix du repas adulte : 5,00€
  - Repas panier (apporté par la famille): 2,50€
- Les autres modalités restent inchangées
- Approuve la modification du règlement de la cantine avec les nouveaux tarifs indiqués ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigu eur

Le Maire,

Dominique VIOT